Nations Unies S/PV.6741



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6741e séance

Lundi 26 mars 2012, à 10 h 40
New York

Président :	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

12-27526 (F)





La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité suit de près l'état de la sécurité et la situation humanitaire dans la région du Sahel, et est régulièrement tenu informé de ces questions.
>
> Le Conseil est gravement préoccupé par l'insécurité et la rapide dégradation de la situation humanitaire dans la région du Sahel, que viennent compliquer la présence de groupes armés et de groupes terroristes, et leurs activités, ainsi que la prolifération d'armes en provenance de la région et d'ailleurs, qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité des États de la région. Il prie les autorités nationales et les organisations internationales, régionales et sous-régionales de prendre d'urgence des mesures pour faire aboutir l'action concertée qu'ils mènent pour régler ces problèmes de manière efficace et constructive.
>
> Le Conseil condamne fermement le fait que certains éléments des forces armées maliennes aient pris par la force le pouvoir détenu par le Gouvernement malien démocratiquement élu et rappelle à ce sujet sa déclaration à la presse du 22 mars 2012. Il condamne les actes auxquels se sont livrés les soldats mutinés contre le Gouvernement démocratiquement élu et exige d'eux qu'ils mettent fin à la violence et regagnent leurs casernes. Il demande le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la tenue des élections comme prévu initialement.
>
> Le Conseil condamne les attaques déclenchées et commises par les groupes rebelles contre des forces du Gouvernement malien et demande aux rebelles de mettre fin à la violence et de rechercher un règlement pacifique à la faveur du dialogue politique qui s'impose.
>
> Le Conseil souligne que la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Mali doivent être sauvegardées et respectées.
>
> Le Conseil s'inquiète de l'état fragile de la sécurité et de la situation humanitaire dans la région et constate qu'il est aggravé par la sécheresse, la pénurie d'aliments et le retour de milliers de réfugiés entraîné par la crise libyenne et d'autres crises qui frappent la région.
>
> Le Conseil a appris que des millions d'habitants de la région du Sahel souffraient de cette crise qui a poussé des milliers de personnes à émigrer vers des pays voisins moins touchés.
>
> Le Conseil salue l'action entreprise conjointement par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres organismes des Nations Unies pour fournir une aide humanitaire et appeler l'attention de la communauté internationale sur l'ampleur du problème dans la région du Sahel. Il a été informé qu'il était proposé de nommer un coordonnateur régional de haut niveau des secours humanitaires.
>
> Le Conseil salue les programmes d'urgence mis en place par les autorités des pays de la région, qui sont l'expression de la responsabilité première qu'elles assument face à la situation. Il accueille avec satisfaction les initiatives prises par les organisations régionales et sous-régionales comme l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et l'action menée jusqu'ici par les partenaires bilatéraux et multilatéraux, en vue d'aider les pays du Sahel à atténuer la crise alimentaire et nutritionnelle régionale. Il engage la communauté internationale à apporter son soutien au règlement de la crise au Mali et dans la région du Sahel en se fondant sur une stratégie intégrée visant à répondre aux besoins immédiats et aux besoins à long terme dans les domaines de la sécurité, du développement et des questions humanitaires. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2012/7.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 45.